

JEAN-PIERRE SUEUR : "LES COLLECTIVITÉS"

Le 27 mai 1990, le maire d'Orléans était nommé secrétaire d'Etat aux collectivités locales. Lourde charge que celle de peaufiner et de parachever une décentralisation encore imparfaite dix ans seulement après sa mise en oeuvre par Gaston Defferre. Lourde charge aussi que de donner aux différents personnels mais aussi aux élus un statut et une reconnaissance et enfin de mettre en pratique la dotation de développement rural après celle intervenue pour les villes et départements défavorisés. Alors que la loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République vient d'être adoptée, Jean-Pierre Sueur explique pour "Objectif Centre" les enjeux de son action.

Objectif Centre : Quel bilan de votre action tirez-vous après huit mois d'activité ?

Jean-Pierre Sueur : Au niveau du personnel certaines réformes sont adoptées ou bien engagées. Cela concerne les filières culturelles, sportives et médico-sociales. Par ailleurs nous avons donné un nouveau cadre juridique aux problèmes indemnitaires des fonctionnaires des collectivités locales. Les questions de fond ont également bien progressé. La loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République règle des problèmes financiers, reconnaît les droits des minorités dans les conseils municipaux, réglemente la consultation des habitants, renforce l'intercommunalité, la solidarité interrégionale et, d'une manière générale, la déconcentration avec plus de pouvoirs donnés au préfet au détriment des administrations centrales. Le statut de l' élu a également été adopté. La solidarité rurale va rentrer dans les faits. C'est un bilan non négligeable au bout de huit mois. D'autres projets sont encore dans les tiroirs sur l'intervention culturelle des collectivités locales ou la réforme des pompes funèbres.

O.C. : De nombreux élus locaux se plaignent du désengagement financier de l'Etat, ce qui les pousse à augmenter leur fiscalité locale.

J.-P.S. : En moyenne ces trois dernières années, le concours financier de l'Etat aux collectivités locales a progressé de 7%, y compris en 1992 alors que dans le même temps les recettes de l'Etat

progressent de 3%, cela correspondant à un concours annuel de l'ordre de 245 milliards de francs. Le discours sur le désengagement de l'Etat ne tient donc pas. C'est vrai, certains dispositifs nouveaux,



comme la solidarité entre collectivités ont été critiqués. C'est une question de fond : la solidarité ne doit-elle s'appliquer qu'à l'Etat ? Je pense que non. Il faut décentraliser la solidarité.

O.C. : Justement, où en est cette dotation de développement rural ?

J.-P.S. : J'y suis très attaché car c'est moi qui l'ai façonnée. C'est une dotation anti saupoudrage. On aurait pu affecter des sommes aux 32.000 communes rurales, cela n'aurait rien changé. La dota-

tion sera donc répartie dans chaque département. Une part sera réservée aux bourgs centres, une autre, plus importante, aux groupements de communes rurales à fiscalité propre ou à vocation de développement économique. Cette dotation sera donc liée à des projets de développement économique.

Les élus locaux ou régionaux ont parfois deux logiques : celle du saupoudrage et celle du développement. Nous préférons la seconde car le développement ne passe pas par le saupoudrage.

O.C. : Cette dotation suppose donc le renforcement de la coopération intercommunale ?

J.-P.S. : C'est vrai et c'est indispensable. Notre texte affirme la cohérence des communautés de villes et de communes. Préalablement, nous devons répondre à plusieurs questions : fallait-il diminuer arbitrairement le nombre de communes ? Nous avons dit non en choisissant une solution plus pragmatique.

Seconde question : fallait-il créer des structures nouvelles qui seraient venues compléter les Sivom, Districts ou Communautés Urbaines. Là encore nous avons dit non en proposant d'adapter ce qui existait mais en allant plus loin.

Les communautés de villes ou de communes auront des compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace) et d'autres facultatives. Elles auront également un régime fiscal spécifique (la TVA pourra être remboursée dans l'année) et une obligation : celle d'uni-

"VILLES LOCALES SONT BIEN GERÉES"

CONSTAT :

"L'éparpillement des collectivités risque d'être source d'inefficacité"

FISCALITE :

"Le plus urgent c'est de réformer la taxe professionnelle"

SOLIDARITE RURALE :

"La solidarité doit aussi être décentralisée"

REFORMES :

"Il faut avancer progressivement sans faire table rase"

TUTELLE :

"La seule sanction pour un élu c'est le suffrage universel"

TRANSFERT DE MOYENS :

"Le discours sur le désengagement de l'Etat ne tient pas"

fier en dix ans le taux de leurs taxes professionnelles.

O.C.: Ce qui suppose de toiletter ou de réformer la fiscalité locale...

J.-P.S. : C'est vrai il y a des réformes à faire. Mais il faut avancer progressivement, sans faire table rase. On va franchir certaines étapes cette année, on en prépare d'autres avec une réflexion sur le foncier non bâti. Mais le système fiscal français est très complexe avec ce que cela suppose d'inertie. Le plus évident, le plus urgent, c'est de réformer la taxe professionnelle. Il faut remettre en cause les disparités de taux de TP entre communes. Il n'est pas normal qu'entre deux communes voisines il y ait parfois 10 points de différence dans le taux de la TP.

O.C.: La "faillite" d'Angoulême n'a-t-elle pas mis en lumière la grande fragilité des finances locales ?

J.-P.S. : Je me réjouis qu'un accord, qui ne lèse personne, ait été trouvé entre l'Etat, la ville et les créanciers. Hier, on considérait les placements dans les collectivités locales comme sans risque, avec un seul prêteur, la Caisse des Dépôts. Aujourd'hui il y a pluralité

de prêteurs français et étrangers et une plus grande responsabilité des élus. L'Etat ne peut pas jouer un rôle d'assurance pour éviter les déviations des communes. Il faut pour cela plus de transparence, notamment dans les budgets qui ne sont pas toujours très clairs. Il faut donc consolider les comptes et intégrer dans les budgets communaux les sociétés d'économie mixte ou les associations qui dépendent directement des collectivités locales. Cela sera obligatoire en 1992.

On prépare par ailleurs un observatoire des finances locales qui aura un rôle d'observation et de prévention des accidents. Cela permettra de donner une bonne information aux élus, aux citoyens et aux prêteurs.

O.C.: Les élus locaux n'ont-ils pas trop de pouvoir en matière d'urbanisme ou d'investissements souvent dispendieux ?

J.-P.S.: Je suis contre les garde-fous, contre les contrôles à priori car je crois à la démocratie. La seule sanction pour un élu c'est le suffrage universel, la seule obligation c'est de respecter la loi. Je suis profondément décentralisateur et donc contre les tutelles : toute assemblée librement élue peut décider des investissements qu'elle ju-

ge utiles ou indispensables, c'est la démocratie.

Mais il faut que les élus prennent leurs décisions en toute connaissance de cause, en clair qu'ils soient formés. Désormais tout élu aura droit à une semaine de formation qui fera partie des dépenses obligatoires des communes.

O.C.: Globalement, avez-vous le sentiment que les collectivités locales sont bien gérées ?

J.-P.S. : Je me refuse à être un juge, ce n'est pas mon rôle. Le bilan de la décentralisation est largement positif et je crois que la grande majorité des collectivités est bien gérée. Mais il y a des dysfonctionnements à rectifier. Le vrai problème c'est l'Europe. Comment mesurer l'efficacité concrète de 36.700 communes, 100 départements et 22 régions ? L'éparpillement risque d'être source d'inefficacité. C'est pourquoi il faut renforcer la coopération entre communes, mais aussi entre régions, y compris avec des régions étrangères. Aujourd'hui les collectivités locales ont envie de regarder plus loin que leur clocher. C'est une très grande et très positive évolution...

Propos recueillis par :

— Jean-Jacques TALPIN —